

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Tourisme
Tél : 04 66 56 10 76
Réf : MB/QC.2026/06/05

-2026/0130

Objet : Acte de nomination des mandataires suppléants pour la régie de recettes de la maison de la figue de la Communauté Alès agglomération sur la commune de Vézénobres – modificatif à l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 – abrogation de l'arrêté n°2025/0042 du 17 juillet 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération C2017_03_16 du conseil de communauté du 12 janvier 2017 relative aux indemnités de responsabilité des régisseurs communautaires,

Vu l'arrêté n°2019/0053 du 2 avril 2019 portant acte constitutif d'une régie de recettes de la maison de la figue de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Vézénobres, modifié par l'arrêté n°2022/0124 en date du 19 septembre 2022,

Vu l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour la maison de la figue de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Vézénobres, modifié par l'arrêté n°2025/0042 du 17 juillet 2025,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 29 juin 2026,

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la Maison de la Figue de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Vézénobres,

ARRÊTE

L'arrêté n°2025/0042 du 17 juillet 2025 est abrogé.

L'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 devient :

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Lise FOSSAT régisseur, sera remplacée par Mmes Magali BONNET, Audrey MISTRAL, Saina COPOL-CARDOVILLE, Claudine DESMET, MM. Laurent AUGER, Erwan BORNIC et Thomas LANET, mandataires suppléants.

ARTICLE 2 :

L'article 4 de l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 devient :

Mmes Magali BONNET, Audrey MISTRAL, Saina COPOL-CARDOVILLE, Claudine DESMET, MM. Laurent AUGER, Erwan BORNIC et Thomas LANET, mandataires suppléants, ne percevront pas d'indemnité annuelle de managements de fonds.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 demeurent inchangées et restent applicables.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le

27 JUL. 2025

Le président
Christophe RIVENQ



Le régisseur

(vu pour acceptation en manuscrit)
Mme Lise FOSSAT

Vu pour acceptation
Lise Fossat

Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)
M. Erwan BORNIC

Vu pour acceptation
Erwan

Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)
Mme Magali BONNET

Vu pour Acceptation
Magali Bonnet

Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)
Mme Saina COPOL-CARDOVILLE

Vu pour acceptation
Saina Copol-Cardoville

Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)
Mme Claudine DESMET

Vu pour acceptation
Claudine Desmet

Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)
M. Laurent AUGER

Vu pour acceptation
Laurent Auger

Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)
Mme Audrey MISTRAL

Vu pour acceptation
Audrey Mistral

Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)
M. Thomas LANET

Vu pour acceptation
Thomas Lanet